

# CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Ce contrat est établi en deux exemplaires : merci de renvoyer un exemplaire dans un délai de sept jours à compter de la date de signature ci-dessous, revêtu de votre accord et d'un chèque bancaire représentant le montant des arrhes ; la location sera prise en compte dès réception de celui-ci et confirmée par téléphone.

## Entre

La propriétaire : Ana BASTOS  
10 avenue de la Liberation  
71140 BOURBON-LANCY  
06 78 87 75 40

## Et

Le(s) locataire(s) :

## 1) Situation de la location

10 avenue de la Libération  
71140 BOURBON-LANCY



Location au 10 avenue de la Libération 71140 BOURBON-LANCY

## 2) Descriptif du logement

Maison avec 4 chambres, salon, salle à manger, cuisine, buanderie, dépendance et jardin.

Superficie et Capacité :

Chambre1 :

Chambre2 :

Chambre3 :

Chambre4 :

*Linge et lit et de toilette inclus*

### **Equipements**

Cuisine : Réfrigérateur, micro-ondes, plaque électrique, four, lave-vaisselle, petit électroménager (cafetière, bouilloire ...), vaisselle et couverts

Buanderie : Aspirateur, fer à repasser, lave-linge, accessoires de ménage

Salon : Télé avec box internet multimédia

Chambres : mini frigo, télé

*WIFI dans toute la propriété*

## 3) Période de location

Du \_\_\_\_\_ Au \_\_\_\_\_

### **Nombre de Personnes**

Adultes :

Enfants :

Animaux :

## 4) Prix du séjour et arrhes

La présente location est consentie moyennant le prix de

Dont 25% versés par avance à titre d'arrhes inclus avec ce contrat signé et approuvé.

Le solde du prix sera versé à l'arrivée contre la remise des clés.

## 4b) Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie de 100 euros sera perçu lors de la remise des clés et remis lors du départ selon état des lieux du logement.

La propriétaire se réserve le droit d'encaisser tout ou partie du dépôt en cas de dégradations constatées, objets cassés ou détériorés ou volés durant la location.

### Animaux de compagnie

La présence d'animaux de compagnie dans l'hébergement est autorisée sous réserve de prévenir au préalable la propriétaire pour ne pas déranger les autres locataires.

## 5) Obligations du locataire

Le locataire s'engage :

- A respecter la capacité d'accueil du logement
- A profiter paisiblement du logement et à n'occasionner aucun trouble ou nuisance
- A ne pas sous-louer le logement ou céder le présent contrat à un tiers
- A avertir la propriétaire dans les plus brefs délais de tous dégâts ou casse affectant le logement et ses équipements
- A respecter la destination du logement et ne pas apporter de modification
- A autoriser la propriétaire à effectuer, pendant la durée de la location, toute réparation commandée par l'urgence en renonçant par avance à prétendre quelconque indemnité ou réduction du loyer
- A se conformer aux modalités de remise et de restitution des clés du logement convenues avec la propriétaire
- A faire le ménage avant son départ et à laisser un logement propre et libre de tout déchet
- A défaut, le locataire est informé que le ménage sera effectué par un tiers :

*Le cout de son intervention, évalué à 2H de travail soit 60 euros, sera déduit du montant du dépôt de garantie.*

Fait à Bourbon-Lancy, le

La propriétaire  
(lu et approuvé)

Le(s) locataire(s)  
(lu et approuvé)